Accusé de réception en préfecture 034-213403322-20250814-2025-067-CC ALS de réception en préfecture 25/08/2025 Date de réception préfecture : 25/08/2025

ARRONDISSEMENT **DE BEZIERS** 

> MAIRIE DE VIAS

## DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE

PRISE CONFORMEMENT A L'ARTICLE

L.2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision nº: 2025- 067

Objet: Contrat d'engagement pour le spectacle « Quelques mots d'Amour » de l'association Viens on Chante le 17 octobre 2025.

## LE MAIRE,

VU le Code général des collectivité territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique.

VU la délibération n°2020-05-28-1d du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant toutes délégations pour la durée de son mandat à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°2022-07-07-1b du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2022 apportant précisions aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que dans le cadre de la politique culturelle menée par la collectivité, le Service Culturel propose un spectacle intitulé « Quelques mots d'Amour », le 17 octobre 2025, au Théâtre de l'Ardaillon.

## DECIDE

ARTICLE 1er: De signer une convention de mise à disposition gratuite du Théâtre de l'Ardaillon avec Madame Gwenaëlle Le Sidaner, en sa qualité de Présidente, domiciliée 14 rue des Passiflores 34 450 Vias pour la représentation du spectacle « Quelques mots d'Amour », le 17 octobre 2025.

ARTICLE 2 : Cette convention de mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3 : De charger Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public de la ville de Vias de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au Conseil Municipal.

Ainsi fait et décidé le 14 août 2025,

Le Maire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

AUUI

Transmis au représentant de l'Etat le

Maître Jordan DARTIER Maire de VIAS